à la motion du ministère, que Riel et Lépine fussent compris dans l'amnistie. Cet amendement n'a reçu que 23 voix.

La question de l'Amnistie est tranchée par ce vote. La motion du ministère, étant conforme aux vues du gouvernement impérial, sera selon toute probabilité sanctionnée par Sa Majesté. C'est sans contredit l'événement le plus important de la session.

Le discours du trône fait allusion à la condition prospère du Canada, sous le rapport commercial. Les ressources du pays se développent rapidement et notre situation financière est satisfaisante. C'est un fait remarquable que notre commerce n'ait pas été troublé par la crise financière des Etats-Unis, dont les effets désastreux se font encore sentir avec force chez nos voisins après quinze mois de durée.

La Convention Postale conclue entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis il y a quelques mois, est entrée en force le 1er de février. En vertu de cette convention, les deux pays jouissent d'une véritable union postale. Les lettres et les journaux peuvent être expédiés d'un pays à l'autre, sans aucune surtaxe. Ce système facilitera considérablement les relations entre les deux pays.

La session de la législature locale de Québec n'est pas encore terminée. On s'attend cependant à une prorogation prochaine. La Chambre a voté différents projets de loi soumis par le gouvernement. La loi électorale, telle que préparée par le ministère, a été adoptée. Elle établit le scrutin secret pour les élections locales, abolit la nomination publique, etc. Cette loi est modelée sur la loi fédérale. Elle entrera en force aux prochaines élections.

Le gouvernement a aussi soumis une série de Résolutions importantes concernant le Repatriment des Canadiens émigrés et la colonisation. De grands avantages sont offerts aux colons par ces Résolutions.

L'enquête sur l'affaire des Tanneries s'est terminée le 19 courant. Le Comité parlementaire a soumis son rapport à la Chambre aussitôt. Plus de 140 témoins ont été entendus depuis le commencement de l'enquête. Le Comité conclue à la culpabilité des anciens ministres. Il trouve l'échange de terrains qui a eu lieu désavantageux pour la Province, entaché de fraude, et il suggère une poursuite devant les tribunaux pour faire rentrer le gouvernement en possession de la propriété des Tanneries. La Chambré a adopté ce Rapport sur division.

Cette enquête a été marquée par un incident important. Trois des témoins appelés devant le Comité ayant refusé de répondre à quelques questions qui leur étaient posées, en donnant pour raison